C/2024/638

5.1.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 27 novembre 2023

portant nomination, pour les Pays-Bas et la Roumanie, de deux suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

(C/2024/638)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil ([1]), et notamment son article 4,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes de membres et de suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 28 mars 2023 ([2]), le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration de l'EU-OSHA pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.

(2) L'organisation de travailleurs CES et l'organisation d'employeurs BusinessEurope ont présenté deux propositions pour deux postes à pourvoir pour les Pays-Bas et la Roumanie,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés suppléants du conseil d'administration de l'EU-OSHA pour la période se terminant le 31 mars 2027:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

État membre	Suppléant
Pays-Bas	Mme Marike SCHOONEVELDT

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

État membre	Suppléant
Roumanie	M. Marius OLARIU

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

([1]) JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.
([2]) Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 27 novembre 2023.

Par le Conseil
La présidente
Y. DÍAZ PÉREZ